

Un procureur demande 6 mois ferme contre l'octogénaire qui a tiré avec une balle de caoutchouc sur son voleur !

écrit par Christine Tasin | 3 juillet 2020



Certes, les juges n'ont pas suivi... Heureusement, et le brave homme a été relaxé. Il n'empêche...

Il n'empêche que les instructions du Ministère public, soit le Ministère de la Justice, sont claires. Taper comme des malades sur la légitime défense. Obligation est faite aux Français de se laisser cambrioler, de se laisser tuer...

Hier on apprenait que Merkel avait dissous un service des forces spéciales, constituées entre autres de tireurs d'élite...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/07/02/merkel-dissout-lelite-des-forces-speciales-pour-livrer-pieds-et-poings-lies-les-allemands-a-lislam/>

Aujourd'hui on apprend qu'un procureur à la solde de Macron a osé demander de la prison ferme contre un vieux monsieur,

cambriolé à 7 reprises en une semaine, qui se retrouve, de nuit, nez-à-nez avec un cambrioleur athlétique chez lui et qui a le réflexe de mettre une balle de caoutchouc dans son fusil (qui y aurait songé dans cette situation anxiogène ?) et même de faire plusieurs sommations avant de tirer ! Un non-sens, un scandale.

Oui le caniche de Macron, Belloubet, a bien transmis le message. Pas touche aux délinquants, pas touche aux cambrioleurs, il faut que les Français se laissent dépouiller, violer, agresser, tabasser, et tuer. La légitime défense, le pire des crimes pour Macron.

.

L'homme sur le banc des prévenus a aujourd'hui 79 ans. Sa chemise à carreaux est soigneusement rentrée dans son jean. Le visage émacié, les cheveux brossés, il écoute le président détailler cette « triste affaire ».

En 2015, J.C. a pris un fusil et a tiré sur celui qui s'est introduit dans son domicile, en pleine nuit [à Besançon](#). « J'ai fait une bêtise », souffle le septuagénaire. Une bêtise qui le hante toujours et l'empêche de dormir, depuis cinq ans.

Un passionné de course automobile

Les faits remontent au 12 décembre, à 22 h. Cet ingénieur à la retraite regarde la télé, seul, dans sa maison. Il a passé sa journée à faire de la mécanique, les mains dans le cambouis. Depuis de longues années, son quotidien est rythmé par la course automobile. Championnat de France, d'Europe et même du Monde, l'homme connaît « chaque mètre » de ces nombreux circuits. Un fou du volant dans l'univers sportif, jamais en dehors des clous quand il s'agit du code de la route et de la loi. « Un excès de vitesse à 75 km/h au lieu de 70 », tout au plus. Et au casier vierge.

Cambriolé 7 fois en 17 jours

Mais ce 12 décembre, sa tranquillité s'interrompt, sa vie s'apprête à prendre un tout autre tournant : ce bruit de vitre brisée, il sait à quoi il correspond. Un voleur vient de s'introduire dans son domicile. D'ailleurs, en 17 jours, il a été visité à sept reprises. « Toujours en pleine journée, quand je m'absentais. »

Mais ce samedi, le voleur a choisi de pénétrer chez lui et de nuit. J.C. prend peur. Impossible de savoir si l'intrus est armé, s'il est seul. Il se précipite en direction de la fenêtre et tombe nez-à-nez avec l'homme. « Un grand costaud d'au moins 85 kg. Je n'en fait que 56... » Bâton en main, il se met à frapper l'individu. L'homme ne réagit pas et poursuit sa progression.

Trois sommations et un tir

J.C. se précipite dans sa chambre pour se saisir d'un fusil. Un vieux calibre qu'il avait acheté en 1977, alors qu'il projetait de se mettre à la chasse. L'arme est sagement restée dans un placard et n'a jamais projetée une seule munition.

Mais ce soir là, il insère une cartouche de défense Gomm Cogne dans la chambre. Il retourne dans le salon et tient le voleur en joue, à cinq mètres environ. « Qu'est-ce que tu fais là ? », lance le septuagénaire. Une sommation reformulée une seconde fois. L'individu ne répond pas et s'approche de lui, mètre après mètre, dans le noir. « Arrête ! Je vais tirer ! » Aucune réaction. Le voleur lui fait face. J.C. ouvre le feu.

« Je ne savais pas si je l'avais touché »

La victime s'écroule, touchée par cette balle en caoutchouc. La panique s'empare de l'occupant. Il se précipite dans sa chambre pour poser la carabine et retourne dans le salon.

Quand il revient, le blessé se relève et prend la fuite avant de faire le tour de la maison. « Je ne savais pas si je l'avais touché », confie le prévenu à l'audience.

Devant l'entrée, il lui assénera quelques coups de bâton avant que l'auteur du vol s'évapore dans la nuit. Ce dernier est retrouvé errant, grièvement touché, route d'Avanne, par un automobiliste. Il est hospitalisé et auditionné par les policiers.

Handicap à 30 % pour le voleur

« Il souffre d'un handicap à 30 %. Son nerf a été touché et il a des difficultés à utiliser son bras », indique Me Dumont, défenseur des intérêts du jeune homme, auteur des sept vols et absent à l'audience. Depuis ce 12 décembre, et cette grave blessure, il a cessé ses activités criminelles. Il loge provisoirement au sein d'un foyer, dans un département voisin.

L'autre victime, défendue par Me Henriët et [Me Schwerdorffer](#), souffre de troubles. De ces souvenirs qui le hantent encore, cinq ans après les faits. « Il a des insomnies et n'est jamais tranquille quand il part de sa maison. »

À la barre, le septuagénaire est ému en évoquant ces faits. Il ne peut s'empêcher de repenser à cette fraction de secondes. L'instant où il a appuyé sur la détente. « Sous la peur, vous faites des bêtises. »

« Je ne voulais pas le tuer... »

Lors de la perquisition menée à son domicile, les policiers ont découvert d'autres munitions dans l'armoire de J.C. : « Des cartouches remplies de plombs. Et à cette distance, on peut imaginer les dégâts qu'elles auraient produit », lance Randall Schwerdorffer, à l'attention des juges du tribunal. Ce 12 décembre et en toute connaissance de cause, le sénior a choisi d'utiliser du caoutchouc. Et pour une raison très

simple : « Je ne voulais pas le tuer... »

Pendant des mois, J.C. a dû affronter la garde à vue, les auditions, le contrôle judiciaire puis la reconstitution. Lui qui a 74 ans n'avait jamais posé de souci à la justice, avec un casier totalement vierge. « Au début quand on vous parle de calmant, et on se dit : " Je suis costaud, je n'ai pas besoin de ça pour dormir." Et puis après plusieurs nuits sans fermer l'œil... »

L'origine du dossier : « Un vol avec effraction »

A l'audience, il est resté immobile à la barre, répondant à toutes les questions des juges. « Il attendait ce moment depuis longtemps », confie son avocate, Me Henriët. "Peut-on faire asseoir monsieur ? », interrompt Me Schwerdorffer, voyant J.C. à l'aube de sa quatre-vingtième année, debout depuis de longues minutes.

Face à cette situation particulière, le ministère public a demandé la relaxe du mis en cause, en retenant la légitime défense. « L'origine de tout ce dossier, c'est un vol par effraction », estime le procureur, Julien Babé. Pour l'auteur du vol, le magistrat a requis « 6 mois d'emprisonnement ferme ».

L'auteur du tir relaxé, le cambrioleur coupable

Dernier avocat à prendre la parole, Me Schwerdorffer, a insisté sur les trois sommations, en conclusion de sa plaidoirie. « Il n'est pas policier, rien ne l'oblige, d'un point de vue légal. C'est à apporter à son crédit. Je demande au tribunal de prononcer la relaxe et de mettre un terme à ce triste dossier. »

Le tribunal, après délibération, a choisi de prononcer la relaxe à l'encontre du septuagénaire. Concernant l'auteur du vol, il a été condamné à 12 mois ferme et devra verser 3 200 € de dédommagement à J.C.

<https://www.estrepublicain.fr/faits-divers-justice/2020/07/02/il-tire-sur-un-cambrioleur-le-tribunal-le-relaxe>